

LE DIXIESME SERMON SUR LE CHAP. V.
V. 20.

DU IEUDI 4^E DE JUILLET 1555¹⁾.

Nous avons veu par ci devant, qu'il n'est pas licite de molester en façon que ce soit nos prochains en leurs personnes, ni de leur faire aucun dommage en leurs biens. Toutesfois pource qu'il y a un moyen de nuire par la langue, Dieu en a voulu aussi bien faire mention en sa Loy: comme nous le voyons en ce passage. Tout ainsi donc qu'il a deffendu par ci devant, de faire aucun outrage à nos prochains (ce qu'il a comprins sous ce mot de Meurtre) et de les fascher aussi en façon que ce soit, ne de leur nuire en leurs biens: ici il monstre que nous ne devons pas nullement mal parler d'eux, et ne devons point user de propos qui soit pour leur mettre quelque tache, ou quelque mauvaise note dessus. Il est vray que notamment il parle de *faux tesmoignage*: mais c'est suyvnt la reigle que nous avons mise, c'est assavoir qu'il nous met les choses qui nous doyvent estre plus detestables, au devant, afin que nous detestions les pechez qui en approchent. Si donc nous parlons mal de nos prochains, que nous les calomnions, combien que devant les hommes ce peché-la ne soit point tenu pour grief: si est-ce que Dieu le repute faux tesmoignage. Mais on pourroit ici faire une question: Pourquoi Dieu a parlé des faux tesmoignages et periures, veu que desia il avoit dit: Tu ne prendras point le Nom de l'Eternel ton Dieu en vain? Car il semble que ce soit une repetition superflue. Car en un si petit sommaire de la Loy où il n'y a que dix sentences, de reiterer une chose deux fois, il semble que cela ne convienne pas. Mais il nous faut noter que ce que nous avons exposé ci dessus, de ne prendre point le Nom de Dieu en vain, estoit en la premiere table, et Dieu lors avoit esgard à la maiesté de son Nom, afin qu'elle soit tenue en reverence. Quand donc nous parlons de Dieu, il faut que nous concevions ceste gloire infinie qui est en luy, afin de n'ouvrir iamais la bouche qu'en crainte et humilité, soit que nous voulions iurer, soit que nous ayons à parler de Dieu en quelque sorte, tousiours il nous faut penser que son Nom nous doit estre venerable, et qu'il ne le faut point ietter à la volee. Voila donc quant à ce que nous avons veu ci dessus. Maintenant Dieu parle d'une autre chose, c'est assavoir, de ne point nuire à nos prochains, de ne point leur faire, ne porter aucun dommage, voire, par nostre mauvaise langue. Ainsi puis que la fin est double: maintenant nous voyons comme ces

deux sentences se different, et qu'il n'y a rien de superflu. Notons bien donc, d'autant qu'il est ici traité, comme les hommes doyvent converser ensemble en charité et en droiture: que combien que le Nom de Dieu soit prophané par mauvais tesmoignage, toutesfois la Loy n'est point superflue, quand il est dit: *Que nous ne portions point faux tesmoignage contre nos prochains*. Or nous avons exposé que Dieu a ici voulu condamner en general toutes calomnies, tous faux rapports, toutes diffamations, et choses semblables. Qu'ainsi soit, notamment il est dit en l'autre lieu: Tu ne dresseras point un propos mauvais, et ne mesdiras point pour mettre aucune macule sur ton prochain. Si la Loy de Dieu contient toute perfection de bien vivre: il sensuit que cela y est comprins. Or où le mettrons-nous, sinon sous ceste sentence? Il nous faut donc conclure, combien que Dieu ait ici specifié le nom de *faux tesmoignage*: toutesfois qu'il a voulu estendre ceste doctrine à toutes calomnies, à tous faux rapports, et à tous propos obliques qui tendent à diffamer nos prochains, ou à les blesser en leur bonne renommee. Nous voyons donc comme Dieu nous a ici voulu tenir en bonne amitié, voire d'autant qu'il ne permet point que nul soit offensé en son renom, non plus qu'en sa personne, ni en ses biens. Celuy donc qui diffame ses prochains, qui detracte en quelque façon que ce soit, entant qu'en luy est, ouvre la guerre, rompt le lien de charité entre les hommes. Et quand nous aurons bien regardé tout, il est certain que les faux rapports, les calomnies, et detractions nuisent quelquefois beaucoup plus que ne font pas les larrecins. Et ainsi cognoissons que si nous voulous obeir à nostre Dieu, il nous faut maintenir l'honneur de nos prochains, entant qu'en nous sera. Car puis qu'il a deffendu de blesser la bonne renommee de personne: aussi à l'opposite il veut que nous taschions de garder l'honneur de tous. Car ce n'est point assez de s'abstenir de mal faire: sinon qu'on procure aussi le bien quant et quant. Maintenant il nous faut proceder par les degrez que Dieu nous a ici voulu signifier, en parlant du *faux tesmoignage*. Le premier est donc, quand nous viendrons en iugement, que nous advisions de ne point nuire par faux rapport, ne par mensonge, ou pariure, à ceux desquels nous sommes tenus de procurer l'honneur, et le bien. Car celuy qui portera faux tesmoignage contre son prochain, il le tue, il le desrobe entant qu'en luy est, et fait tout le mal qui procedera de son pariure. Il est vray que souvent on n'y pensera pas: mais la chose est telle. Voila pourquoy notamment Dieu avoit commandé en la Loy, que les tesmoins fussent les premiers à executer celuy qui estoit puni pour quelque malefice, afin qu'on cogneust que par leur voix, et par leurs langues

1) Ce sermon correspond au onzième de la collection de 1562, p. 226-247.

ils l'avoient mis à mort: et que les tesmoins eussent plus de subiection, et qu'un chacun pensast de rendre conte à Dieu quand on auroit esté tesmoin contre quelcun. Ainsi quand il est question de rendre tesmoignage, il faut bien qu'un chacun regarde de pres de ne point eslargir sa conscience, mais dire en pure simplicité ce qu'il cognoist estre vray devant Dieu. Or il n'est point question seulement des faux tesmoignages qui seront pour la vie d'un homme: mais aussi de tout son honneur et de tout son bien. Ainsi en tout et par tout regardons de procurer et l'honneur et le profit de nos prochains, quand nous avons à rendre tesmoignage. Or tant y a cependant, que nous ne devons point sous ombre de couvrir l'iniure de celuy qui a offensé, ou de luy conserver son bien, mentir contre Dieu. Car si l'honneur des hommes nous est precieux: que sera-ce de celuy de Dieu en comparaison? Quand il m'est deffendu de porter faux tesmoignage contre mon prochain: c'est pource que Dieu veut qu'il y ait amitié nourrie entre les hommes, et que nul ne soit grevé en son honneur, et en ses biens. Or si Dieu a esgard à nous qui ne sommes que povres vers de terre: pensons-nous qu'il s'oublie cependant? Or si par faux tesmoignage ie tasche de supporter celuy qui a mal fait, que ie couvre le crime, ou que ie le dissimule: il est certain que ie blaspheme Dieu, entant qu'en moy est. Pourquoi? Ie protesteray de dire vray: et cependant ie vay mentir. Ne voila point denigrer le Nom de Dieu? N'est-ce point degrader sa gloire? Ainsi nous n'entendons pas que Dieu ait voulu gratifier ici aux malefices, qu'il ait voulu couvrir l'iniqité des hommes, quand il dit: *Tu ne parleras point faux tesmoignage contre ton prochain*: mais il a voulu en somme monstrier, que nous devons maintenir, entant qu'en nous sera, l'honneur de nos prochains, moyennant que ce soit en verité. Et au reste, notons qu'ici Dieu a regardé les affections mauvaises qui procedent de vengeance, et de rancune, plustost que le fait, comme nous l'appercevrons mieux en ce qui nous reste encores à deduire. Car nous avons desia touché que Dieu ne parle point ici seulement du faux tesmoignage que nous porterons en iustice, et où il y a serment solennel: mais aussi de toutes calomnies, de toutes diffamations: en quelque sorte qu'on detracte de son prochain, il sera tousiours estimé faux tesmoignage devant Dieu. I'iray flagorner en l'aureille de quelcun, pour diffamer mon prochain: voila un faux tesmoignage. Il est vray que ie n'ay pas esté appellé devant le Iuge, ie n'ay point levé la main, ie n'ay point fait toutes ces ceremonies pour iurer: mais nous voyons comme Dieu en parle: et pourtant nous voici coupables. Or maintenant il faut regarder, si i'adverti sans aucune malvueillance

qu'il y a du mal en queleun: si par cela ie seray réputé faux tesmoin ne devant Dieu, ne devant les hommes? Nenni. Car Dieu a regardé notamment à la malvueillance et inimitié. Si donc ie hay quelcun, et que i'aille detracter de luy, et que ie soye poussé à cela par ceste affection mauvaise que ie luy porte: voila en quoy ie suis condamné pour faux tesmoin. Si i'appette à detracter, et que ce vice-la regne tellement en moy, que ie m'efforce à donner à chacun une mauvaise tache: me voila faux tesmoin. Et voila pourquoi il est dit que la charité couvre multitude de pechez, mais la haine descouvre les diffames. Voila Salomon qui a touché en bref en ceste sentence, quelle est la racine des faux tesmoignages que Dieu a deffendu, et condamné par la Loy: c'est si nous sommes induits par haine. Et pourquoi? Car si nous aimons l'un l'autre, il est certain que nous tascherons de nous entretenir ensemble. Nous savons que c'est un feu allumé, quand nous detractons de quelcun, qu'il faut que pour maintenir son honneur, il s'eschauffe contre nous: voila toute amitié rompue. Ainsi donc, quand nous aurons quelque soin de garder charité, nous couvrirons entant qu'en nous sera les fautes. Mais s'il y a quelque inimitié, voila nos langues qui se desborderont: comme le coeur sera envenimé, aussi faut-il qu'il ait son boute-hors, et que nous iettions la malvueillance qui estoit là cachee. Notons bien donc que Dieu en ce passage a condamné toutes ces detractations qui procedent de malvueillance, d'inimitié, quand nous hayrons quelcun, que nous voudrions l'avoir abysmé: et si nous ne pouvons luy nuire en sa personne, si nous ne pouvons le destruire en ses biens, et le despouiller de sa substance, nous viendrons attacher quelque mauvais brocard sur luy, nous demanderons qu'il soit en diffame. Quand nous avons cela: c'est une racine mauvaise qui ne peut produire que fruits semblables. Voila à quoy il nous faut revenir, pour avoir droite intelligence de ce commandement de Dieu. Or cependant notons, quand il est dit que la charité couvre multitude de pechez, que ce n'est pas qu'il nous faille flatter les uns les autres, et qu'il nous faille par mensonges aussi nourrir les vices: mais c'est que nous ne les devons pas esventer par un appetit de diffamer ceux qui perdroyent courage, qui possible se iettroyent à l'abandon par une impudence, comme font les desesperes. Notons bien donc, que le saint Esprit ne nous veut point faire flatteurs, ne nourriciers des vices de nos prochains, ne menteurs: mais il veut que nous taschions à corriger leurs vices, tant qu'il nous est possible: et cependant que nous les supportions sans faire desesperer ceux qui ont failli. Car quand un homme voit qu'on le degrade, et qu'on fait cela par vengeance: il se despote, et s'adonne à mal, et s'y endureit.

Nous sommes donc cause de faire tant plus despiter ceux qui estoient desia en mauvais train, si nous les reprenons rudement, sans aucune affection de charité. Et ainsi advisons, si nous reprenons les vices, que ce soit avec mansuetude: et que ceux qui sont ainsi redarguez cognoissent qu'on les veut retirer du chemin de perdition. Et voila pourquoy S. Iaques a appliqué ce passage à ceux qui taschent par bonnes corrections, et douces, et amiables, d'attirer leurs prochains à Dieu. Quand donc ie verray quelcun desbauché, si ie luy remonstre ses fautes, et qu'en l'admonnestant ie le puisse gagner, qu'il retourne au bon chemin: voila (dit-il) comme ceste sentence sera accomplie: Que la charité couvre multitude de pechez. Or il est vray que Salomon en parle à une autre fin: mais S. Iaques par similitude n'a point mal appliqué ceste doctrine de Salomon, signifiant que quand nous voudrions couvrir les pechez, que ce n'est pas en fermant les yeux, en ne sonnans mot quand Dieu sera offensé: quand quelcun se ruinera, il ne faut pas que nous dissimulions alors, pour couvrir les vices par charité, c'est mal pratiqué ceste doctrine: mais plustost il faut user de bonne correction et fraternelle: et cependant procurer que les vices soyent ensevelis devant Dieu, et puis qu'ils ne viennent point en memoire devant les hommes. Il nous faut donc contenter d'avoir reduit nos prochains: et cependant tenons tousiours ceste mesure, que quand les vices seront corrigez, que nous ne diffamions point, s'il nous est possible, ceux qui doivent avoir honte pour leur repentance, et qui ne doyvent estre iettez en desespoir, quant aux hommes. Mais ceci est bien mal pratiqué: et nous voyons comme on faut en toutes ces deux extremittez. Ce moyen donc ne sera quasi iamais tenu, c'est assavoir de corriger les vices par douceur, et tascher de les couvrir, afin qu'un chacun se reduise, et cependant qu'il n'y ait point de diffame. Pourquoi? Car quand nous voudrions avoir amitié avec les hommes, ce sera en les flattant. Nous verrons qu'ils offensent Dieu en une sorte, et en l'autre, cela se coule: et comme nous voulons qu'on nous espargne, aussi nous supportons le mal en nos amis. Voila donc une couverture mauvaise, d'autant que Satan aveugle les povres pecheurs: et nous en sommes cause, d'autant que nous dissimulons les fautes qui devroyent estre redarguees par nous. Mais encores ce mal-la ne suffit point. Car aujourdhuy le monde en est venu iusques là, qu'il semble que nous ne soyons point bons amis, et que nous ne gardons pas foy et loyauté à ceux ausquels nous sommes conioints, sinon en acquiescant à tout mal à leur faveur. S'ils ont offensé, et qu'il soit question de les redarguer, ou de les chastier: à beaux pariures. Et comment? Voudroye-ie nuire à mon

prochain? Je luy suis obligé, et que maintenant i'aille deposer contre luy: et que seroit-ce? Voila comme nous prisons la verité de Dieu, voila comme elle est convertie en mensonge par nous, voila aussi comme nous abusons de ce qui nous a esté deffendu de diffamer nos prochains. Ainsi apprenons que ceste extremité-la est meschante, quand nous voudrions supporter le mal, nourrir les vices: et quand sur tout nous aurons esté appellez et requis pour rendre tesmoignage, que nous ne declairons point en verité le mal lequel il faut corriger: nous en serons coupables et complices entant qu'en nous est. Je cache un meurtre, un larcin, une mauvaise pratique, une corruption, une desloyauté: il est certain que me voila enveloppé avec tous ces crimes, et devant Dieu, et devant les hommes. Ainsi, ce que nous avons dit, que nous devons par charité couvrir les pechez de nos prochains, cela n'empesche pas que nous ne declairions le mal, quand il est besoin, et que nous en serons requis, et qu'il sera bon de ce faire. Or il y a l'autre extremité vicieuse: c'est que nous sommes trop adonnez à esventer le mal qui doit estre corrigé paisiblement, et sans en faire trop grand bruit. Et ceci procedera quelquefois d'inimitié, quelquefois d'ambition, quelquefois d'une folle cupidité de nous monstrier. Il y aura l'inimitié: car sous ombre que nous avons ce zele de chastier les vices, et que nous ne pouvons souffrir que Dieu soit offensé, nous viendrons à espier ceux que nous hayssons, et ausquels nous porterons quelque dent, et si nous trouvons à redire, et à mordre contre eux, incontinent voila une accusation dresseé: et nous abusons fausement du Nom de Dieu, faisans ainsi des zelateurs, et ne demandons qu'à surprendre nos ennemis. Et on voit aussi nostre malice, en ce qu'ayans redargué un vice en quelcun que nous aurons hay, nous le porterons, et le couvrirons, entant qu'en nous sera, en quelcun de nos amis, qu'il y aura une mesure inegale: ne voit-on point qu'il n'y a nulle affection, et que ce n'est point aux vices et pechez que nous faisons la guerre, mais plustost aux personnes? Cela se peut iuger trop aisément. Et ainsi apprenons, quand nous aurons à descouvrir les vices et pechez, qu'il faut bien que nos coeurs soyent purs et nets de toute malvueillance, et que nous puissions protester devant Dieu que nous desirons, et le salut et le profit de celuy lequel nous accusons. Voila pour un item. Et puis il nous faut garder de toute folle ambition, comme i'ay touché, c'est que nous ne vueillions point faire ici nos monstres devant les hommes, comme il y en a qui se voudront sanctifier en criant, et en voulant redarguer les autres: si tost qu'ils verront quelque chose, il faut qu'il y ait une charge dresseé, il faut qu'on

cognoisse: O! voila un bon zelateur: et cependant il n'y aura qu'une folle cupidité de se monstrier. Pour ceste cause Dieu souvent chastiera un tel orgueil, d'autant qu'ils pensent que moyennant qu'ils ayent vivement reprins les autres, les voila saints, et demi-anges: et cependant ils se dispensent à beaucoup de maux, et quand ils auront offensé plus lourdement que ceux qu'ils auront reprins, ils veulent qu'on leur pardonne. Et pourquoy? Pource qu'ils ont bien reprins les autres. Et mesmes on en verra qui n'ont point de vergongne de dire, et comment? n'ay-ie pas si bien reprins le mal: et quand ie me suis porté vaillamment, n'est-ce point assez? que quand il s'est fait quelque mal, ie ne l'ay point voulu endurer? Voire, et si tu ne l'as peu endurer des autres, comment veux-tu qu'on l'endure de toy? Si tu avois eu une seule goutte de bonne affection, ne hayrois-tu point le vice en ta personne, aussi bien qu'en celle d'autrui? Ainsi donc quand nous aurons crié contre nos prochains, pour les redarguer, advisons d'estre purs de toute ambition. Si nous voulons découvrir le mal que nous aurons appereu en autrui, que nous soyons tellement reiglez, que nous commencions par nous-mesmes: si nous voulons condamner les vices, que nous espluchions bien, et examinions ce qui est en nous, afin de nous redarguer: et puis que nous venions à nos prochains. Voila l'ordre que nous avons à tenir pour y proceder selon Dieu. Or notons qu'en general Dieu a condamné ici toutes iniures, toutes detractions, tellement que si nous ouvrons la bouche pour mesdire en façon que ce soit de nos prochains, nous sommes condamnez comme faux tesmoins devant Dieu. Or par ceci il n'est pas dit qu'on doive cacher le mal qui est cogneu. Car tout ainsi que nous avons monstrier par ci devant, que sous ombre de couvrir les pechez, il ne les faut point nourrir par flatteries, ne par mensonges: aussi il ne faut pas sous ombre qu'il nous est deffendu d'iniurier, que nous disions que le noir est blanc. Et ceci est bien à observer. Car il y en a qui voudroyent bien qu'on ne condannast rien qui soit, et que mesme le langage fust desguisé: que s'il y a un larrecin, qu'on luy attribuast un autre tiltre, et que les vices ne fussent point condamnez par leur propre nom. On verra cela: et mesmes quand il est question de redarguer les meschans, qui non seulement auront offensé Dieu, mais seront cause de desbaucher tout le reste, qu'ils seront une infection pour tout empuantir quand on les voudra redarguer, si on y procede vivement comme il faut, incontinent il y en aura de ces delicats qui seront faschez. Voire, et faut-il ainsi proceder iusques à la chaire, quand on criera contre les vices? On verra que les blasphemes regneront, on verra l'im-

pieté contre Dieu et sa parole toute manifeste, on verra des rebellions si villaines que rien plus, on verra des scandales si enormes qu'il est impossible de les supporter, sinon qu'on vueille estre traistre à Dieu: et bien on criera. Et là dessus ce sera à repliquer: Comment? L'Evangile enseigne de gagner tout le monde par douceur: Iesus Christ n'a-il pas appelé en toute amitié les pecheurs à soy, en leur pardonnant leurs fautes? Faut-il donc que ceux qui preschent l'Evangile, usent d'une telle rigueur? Voire, comme si Iesus Christ vouloit qu'on abusast de sa grace, pour establir le regne de Satan, que les vices eussent la vogue, qu'on les dissimulast, et qu'ils ne fussent point condamnez: mais au contraire il est dit, que par l'Evangile il exerce une iurisdiction, pour condamner tout le monde. Voila à quoy il pretend, que nous soyons tellement confus de honte, apres qu'on nous aura monstrier nostre turpitude, que nous n'ayons autre refuge, sinon à sa pure grace, et que nous soyons comme abysmez en nous. Notons bien donc qu'il nous est deffendu de diffamer nos prochains, voire par haine, et mauvaise affection: mais cependant il nous est commandé à l'opposite de blasmer le mal, et de redarguer vivement ceux qui ont failli, entant qu'en nous sera, afin d'essayer si nous les pourrons reduire à bien: et aussi pour advertir les autres qu'ils ne soyent point corrompus par mauvais exemples. Ceci sera mieux entendu, quand nous prendrons la sentence de nostre Seigneur Iesus Christ d'un costé, où il dit: Quiconque aura appelé son prochain fol, qu'il sera coupable de la gehenne du feu: quiconque aura seulement grondé contre luy, que desia il est damnable. Or d'autre costé quand il est dit: Que nous redarguions les oeuvres infructueuses des tenebres, que nous detestions le mal, comme S. Paul mesme en parle, quand il dit aux Corinthiens, que si l'Evangile se presche comme il doit, ceux qui l'orront seront contraints de donner gloire à Dieu, se iettans par terre, c'est à dire, ayans honte de leurs pechez. Et pourquoy? d'autant qu'ils sont mis en clarté, là où ils se cachoyent auparavant: où leurs vices n'avoient point esté cognus, ils voyent qu'ils sont comme diffamez devant Dieu, et qu'il n'est plus question de se vouloir couvrir. Quand donc i'auray grondé par malvueillance contre mon prochain, qu'on ne pourra point mesme alleguer que ie l'ay appelé meschant, ou fol, mais que i'auray seulement hoché la teste, ou fait quelque nicquet à l'encontre de luy: voila un faux tesmoignage devant Dieu. Et pourquoy? Car ie mesprise mon prochain, ie desire aussi de le mettre en opprobre. Et qui est-ce qui m'a incité à cela? une malvueillance que i'ay conceuë contre luy. Or au contraire, quand ie voudray advertir mon prochain, et que ie tascheray à son bien, que

ie n'auray nulle mauvaise affection qui m'induisse, mais que ie procure son salut entant qu'en moy est: ie pourray dire: Malheureux, regarde à toy, il semble que tu te vueilles vendre à Satan, veux-tu estre captif sous ceste maudite servitude? tu monstres bien que tu es insensé et enragé quand tu ne veux recevoir nulle admonition qui soit, faut-il que tu perisses ainsi malheureusement? va mal-heureux, chacun te devroit cracher au visage. Ie pourray alleguer tout cela à un homme: et n'y aura point d'iniure. Et pourquoy? Car ie ne pourroye autrement le reduire. Quand ie voy que Satan l'a tellement endurci, qu'il faille qu'à grands coups de marteau il soit resveillé, i'y peux proceder en telle vehemence: et voila aussi comme ie tascheray de couvrir ses fautes. Car à quelle fin est-ce que ie preten, sinon à ce qu'elles luy soyent pardonnees de Dieu, et que devant le monde il ne soit plus diffamé? Il me fait mal, quand ie voy qu'on le monstre au doigt, qu'il est en opprobre à tous, qu'il est là comme sur un eschaffaut exposé à toute ignominie: il me fait mal de cela: et pourtant ie tasche de le remettre au bon chemin. En telle sorte il n'y aura nulle iniure. Or si est-ce que cependant il ne nous faut point lascher la bride à une aigreur trop excessive. Car encores que nous ayons bon zele, et que nous ne soyons point poussez de malvueillance: nous pourrons bien faillir, quand nous serons trop aspres à redarguer. Voila aussi pourquoy notamment S. Paul nous admonnest que nous reprenions ceux qui ont failli, avec mansuetude. Et pourquoy? Consideres que tu peux aussi bien trebuscher. Usons donc envers nos prochains de douceur et mansuetude, comme nous voudrions qu'il fust fait à nous en cas semblable. Mais quoy qu'il en soit que nous parlions des vices sans rien desguiser, et que nous taschions de corriger vivement ceux qui ont failli, selon leur portee, selon que nous les voyons disposez: et que la charité, et dilection fraternelle nous pousse à cela. Car quand nous prions Dieu qu'il nous conduise et gouverne en cest endroit par son S. Esprit: on ne pourra pas reputer à iniure ce qui a este dit en rondeur, et avec charité. Voila donc comme nous avons à observer ce commandement, c'est de n'avoir point la bouche ouverte pour dire un seul mot de detraction par inimitié: mais cependant que nous redarguions en simplicité ceux qui auront failli, comme nous voudrions qu'on eust le soin de nous corriger en cas semblable. Quand nous userons de ceste equité: voila comment nous ne serons point faux tesmoins contre nos prochains. Au reste notons quand il est parlé de *fausseté*, que ce n'est pas seulement qu'il nous soit deffendu d'inventer et forger quelque mensonge, que ce que nous dirons soit controuvé sans nulle couleur: mais si on de-

prave par malice ce qui n'est point mauvais de soy, voila desia un faux tesmoignage. Comme il est dit, que ceux qui deposerent contre nostre Seigneur Iesus Christ, qu'il avoit dit: Destruisez ce temple, et en trois iours ie le reédifieray, que ces tesmoins-la estoient faux: et neantmoins il est bien certain que Iesus Christ avoit parlé ainsi, c'est à dire, il avoit prononcé ces mots-la de sa bouche. Ceux qui les recitent, pourquoy sont-ils appellez faux tesmoins? La raison c'est, qu'ils destournent le propos du Fils de Dieu en autre sens qu'il ne l'avoit dit, et taschoyent de luy mettre la rage sus (comme on dit) et le charger d'une calomnie meschante, comme s'il avoit parlé du temple materiel de Ierusalem: et il parloit de son corps, qui vrayement est le temple auquel habite toute plénitude de divinité: car il est Dieu manifesté en chair. Ainsi donc nous voyons en somme, que la fausseté que Dieu condamne ici, n'est pas seulement, si nous controuvons quelque mensonge, que nous forgions ce qui n'a iamais esté ne fait ne dit, que nous mettions en avant quelque fable, et qu'on ne sache que c'est: mais quand nous aurons quelque malice pour desguiser un propos qui pouvoit estre bien prins: et que nous le tournions à mal, nous voila faux tesmoins. Exemple: Il y en a de si chagrins, que si tost qu'ils apperçoivent quelque chose qui leur desplaist, encores que cela ne soit point du tout mauvais, ni contre Dieu: si est-ce qu'ils viendront là dresser quelque accusation. O! voila un tel qui a fait telle chose: il ne faudra sinon donner ie ne say quoy, quelque petite tache, que ce qui estoit vertu deviendra vice. Quand nous aurons par un seul mot depravé ce qui aura esté bien dit: voila un homme chargé, on le blesse en sa bonne reputation. Nous voila donc faux tesmoins, non seulement quand nous inventerons ce qui n'a iamais esté ne dit ne fait: mais quand nous tournons à mal par quelque cavillation subtile, par quelque artifice meschant et oblique, que nous tournerons à mal ce qui pouvoit estre bien prins. Or (comme i'ay dit) cela se fait quelquefois, quand les hommes sont trop reprenans, et qu'ils sont si chagrins: il faudra que tout leur soit converti à mal. Or il est dit que la charité n'est point souspeçonneuse, comme S. Paul en parle, qu'il nous faut avoir cogneu le mal devant que le condamner. Il est vray que nous pourrons quelquefois estre trompez en iugeant du bien et du mal: mais quand il y aura des signes, et des marques, que les choses seront si manifestes, que nous pourrons dire: Voila une chose mal faite: si encores nous sommes trop enclins à cela, il y pourra avoir du vice. Et sur tout quand nous aurons une nature maligne pour mordre, et pour calomnier où il n'y aura dequoy: nous voila condamnez comme faux tesmoins devant

Dieu. Or si ceux qui ont fait les vaillans, mais y ont procedé d'une affection trop rigoureuse, sont à condamner: que sera-ce de ceux, où il y a haine toute evidente, et qui voudront pervertir ce qui aura esté fait, ou dit, qui neantmoins pouvoit estre bien prins, et où il n'y avoit point de vice notoire: s'ils vont corrompre cela, qu'ils le depravent par leurs meschans propos, ne sont-ils pas faux tesmoins devant Dieu? Ainsi donc apprenons en somme, de tellement procurer et l'honneur, et le profit de nos prochains, que nous ayons tousiours ce regard-la en parlant, soit que nous les redarguions, soit que nous parlions de leurs vices, afin qu'ils en soyent chastiez: et que ceux qui pouvoient estre seduicts, et desbauchez par leurs mauvais exemples, soyent redressez: que neantmoins nous ayons tousiours ce regard-la, de procurer leur salut et leur profit, entant qu'en nous sera, et que nous gardions tousiours ceste mesure, de ne point tellement diffamer les hommes, qu'ils perdent courage. Car plustost nous devons ensevelir leurs vices entant qu'en nous est, et devant Dieu, et devant les hommes, à ce qu'ils se reduisent, et qu'ils ne perdent point toute honte pour se desborder à tout mal. Voila ce que nous devons procurer. Or si nous voulons observer ce qui est ici contenu: il nous faut revenir à un principe plus haut: c'est de regarder pourquoy Dieu nous a formé les langues, et pourquoy il nous a donné la parole: c'est afin que nous puissions communiquer ensemble. Or la communication du genre humain à quoy doit-elle tendre, sinon à nous entretenir en charité? Il faut donc en somme, que nous apprenions de tellement brider nos langues, que l'union que Dieu nous commande, soit tousiours nourrie tant qu'il est possible. Et voila pourquoy S. Iaques use d'une telle vehemence, quand il parle des mauvais propos: il dit que la langue qui est une petite portion, un petit morceau de chair, allumera un tel feu, que ce seroit pour brusler les plus grosses forests du monde. Revenons donc à ce principe-la, c'est que nous sachions que Dieu nous a fait un bien singulier, quand il nous a donné le moyen de pouvoir communiquer ensemble. Voila les affections des hommes qui sont cachees, et voila la langue qui est pour desployer les coeurs. Advisons donc d'user d'un tel bien, et qu'il ne soit point souillé par nos vices, et nos villenies: et puis que Dieu nous l'a donnée pour nourrir dilection et fraternité les uns avec les autres, que nous n'en allions point abuser pour babiller, et tracasser çà et là, pour faire destourner nos propos tellement, que nous soyons envenimez les uns contre les autres. Voila donc à quoy il nous faut revenir. Or quand nous aurons en general cogneu, comment c'est que nous eviterons ce crime, d'estre faux tesmoins, d'autant que c'est une chose difficile, de brider nos

Calvini opera. Vol. XXVI.

langues, que nous y travaillions tant plus songneusement. Nous voyons comme beaucoup de mauvais propos nous eschappent aisement: et quand nous aurons parlé à tors et à travers sans y penser, pource que nous y sommes tant accoustumez, il nous semble que cela n'est point vice devant Dieu. Or notons, que selon que de nature nous sommes par trop enclins à parler indiscrettement, à mettre quelque blâme et opprobre sur nos prochains: d'autant plus nous faut-il mettre peine à captiver nos langues, et de les reprimer. Car si nous sommes adonnez à quelque peché: cela ne nous servira point d'excuse devant Dieu. Mais quand nous aurons cogneu qu'un vice est en nous, il ne nous y faut point flatter, plustost il faut souspirer, pour dire: Helas! ie voy que ce mal regne par trop en moy: il faut donc que ie bataille tant plus vertueusement, et que ie m'efforce par la grace de mon Dieu, à ce que ie vienne à bout de reprimer une chose, quand ie voy que Dieu la condamne. Et là dessus pensons à la menace qui en est faite. Car quand S. Paul dit, que les paillards, les yvrongnes, les ravisseurs et les meurtriers ne possederont point le royaume de Dieu: il adiouste aussi bien les mesdisans, qu'il les bannit de toute esperance de vie et de salut. Quand nous oyons cela, est-il plus question de nous couvrir de feuilles, pour nous faire accroire qu'il n'y a point de mal, quand nous aurons detracté de nos prochains? Pensons-nous que la menace que Dieu a prononcee par la bouche de S. Paul soit pour estonner les petis enfans, et qu'elle ne soit point executee sur ceux qui s'en sont voulu exempter comme en despit de luy? Ainsi donc travaillons en cest endroit, et sur tout faisons comparaison (pour la fin) que si Dieu veut que la bonne renommee de nos prochains soit gardee par nous, et nous deffend si estreitement de mettre sus aucun blâme, ni aucune detraction qui soit pour denigrer l'honneur de personne: que sera-ce quand nous viendrons à luy? Ne sommes-nous pas obligez cent fois plus de maintenir l'honneur de Dieu, d'autant que nous ne luy pouvons pas apporter aucun profit, n'y sommes-nous pas beaucoup plus tenus, que de conserver l'honneur des hommes en leur entier? Et ainsi gardons-nous d'estre faux tesmoins contre Dieu: comme S. Paul dit: Que ceux qui viennent corrompre la pureté de l'Evangile, que ceux-la sont faux tesmoins contre Dieu, et non point contre les hommes. Que faut-il donc? Que la verité de Dieu soit maintenue par nous, et que nous y procedions en telle rondeur, que quand nous verrons une doctrine bonne, nous la portions et soustenions, sachans que Dieu nous constitue là comme ses procureurs. Ie verray donc la verité qui sera opprimee: ie ne le doy point souffrir entant qu'en moy est. Pour

24

quoy? Dieu m'appelle pour procurer en son Nom que le mensonge soit reprimé. Et cela doit estre observé sur tout, quand il est question de la doctrine de salut. Comme quand nous voyons que la doctrine seroit falsifiée, et qu'on y voudroit mesler du levain parmi, pour abruser les hommes de fausseté, et de mensonge: là il nous faut estre vrais zelateurs, pour ne point souffrir que les faux temoins contre Dieu ayent la vogue, si nous ne leur voulons consentir, et estre complices, comme i'ay desia declairé. Et au reste, apprenons que quand nous aurons vescu avec les hommes en telle simplicité, qu'on ne nous pourra point reprocher que par calomnies, que par mensonges, et par detractions nous ayons voulu dénigrer quelcun: que envers Dieu il faut que nous ayons ce zele-la, que sa verité demeure en son entier, et qu'elle soit maintenue pour avoir son regne au milieu de nous. Voila en somme ce que nous avons à considerer sur ce commandement ici.

LE ONZIÈSME SERMON SUR LE CHAP. V.
V. 21.

DU VENDREDI 5^E DE JUILLET 1555¹).

Il pourroit sembler de prime face que ce commandement ici fust superflu: d'autant que Dieu ayant condamné le larrecin, et la paillardise, a voulu par cela reprimer les meschantes affections. Car nous avons dit qu'il nous faut exposer ces commandemens selon la nature de Dieu: et nous savons que le propre office de Dieu est, de sonder les coeurs des hommes, qu'il cognoist les pensees les plus profondes, et les plus secretes et cachees: il sensuit donc, quand Dieu deffend aux hommes d'estre larrons, et paillards, qu'il a voulu aussi tenir en bride leurs affections et cupiditez. Et de fait, si cela n'estoit, Dieu n'auroit point plus de puissance que les hommes mortels, en faisant des loix. Car un homme terrien, s'il condamne la paillardise, il condamnera aussi l'effort. Si une volonté apparoist mauvaise, elle sera punie. Si la Loy de Dieu estoit telle, elle n'emporteroit point grande chose: car ce ne seroit qu'une police pour nous gouverner honnestement devant les hommes. Et il y a bien plus, comme nous voyons que S. Paul dit, que la Loy ne peut estre observee sans une conscience pure, sans une foy non feinte. S'il est requis que nous ayons une telle integrité pour bien garder la Loy de Dieu: il s'ensuit que

1) Ce sermon correspond au douzième de la collection de 1562. p. 247—269.

sous le nom de Paillardise toutes mauvaises affections soyent deffendues: autant en est-il du nom de Larrecin. Nous pouvons aussi amener l'autorité de nostre Seigneur Iesus Christ, qui est fidele expositeur de la Loy. Car c'est par son Esprit que Moyse a parlé, et tous les Prophetes. Pour quoy donc maintenant est-il adiousté que nous ne convoitions point? Si desia il a esté parlé de toutes meschantes convoitises, falloit-il que cela fust reiteré davantage? Mais il nous faut noter, que Dieu en ce passage n'a point voulu reprimer les affections meschantes qui nous sont resolues et conclues: mais les autres affections qui nous incitent, encores que nous n'y adherions point ni consentions. Ceci demande exposition plus longue, et familiere. Aucunesfois la convoitise emporte volonté en l'homme, c'est que quand ie verray le bien de mon prochain, si ie suis tenté d'avarice, et que ie nourrisse une telle tentation en moy, et que ie me lasche la bride: voila le peché qui gagne tellement, que i'ay une volonté toute resolue en moy, que ie voudroye bien que cela fust mien. Voila donc une espece de convoitise, qui emporte volonté quant et quant: car l'homme consentira au peché, et s'il avoit le moyen, il mettroit à execution ce mauvais vouloir qu'il a conceu. Or telles cupiditez mauvaises ont desia esté deffendues, quand il a esté dit: Tu ne seras point larron, Tu ne seras point paillard. Car là Dieu ne nous a point seulement deffendu l'acte de paillardise et larrecin: mais aussi d'appeter ou la femme d'autrui, ou son bien, et sa substance. Mais il y a d'autres convoitises, ausquelles nous n'adherons point du tout pour y consentir: lesquelles toutesfois nous chatouillent et nous esmeuvent, et sentons quelque mauvais mouvement en nous qui est contre Dieu, qui est rebelle à la droiture qui est contenue en la Loy: telles convoitises sont deffendues en ce passage. Et ainsi nous voyons que Dieu non sans cause, apres avoir condamné toute mauvaise volonté et affection, adioste que ce n'est point encores une telle perfection qu'il demande: mais qu'il nous faut cognoistre que toute affection qui nous incite à mal, encores que nous ne concluons point en nous-mesmes rien qui soit, que nous ne soyons point arrezés à cela: que si seulement une convoitise nous a passé par le courage, que voila un peché commis, nous sommes coupables devant Dieu. Ainsi nous voyons quelle integrité est requise en ce passage: que nostre Seigneur apres avoir deffendu les mauvaises volontez, adioste qu'il faut que nos sens, et nos esprits soyent enserrez tellement en sa crainte, et enflammez d'un amour, et desir de cheminer en toute sainteté, que nous ne soyons point esmeus ne poussez ça ne là d'une passion mauvaise, pour ap-